

(1)

(N° 265.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 5 JUILLET 1895.

Projet de loi augmentant d'un substitut le personnel du parquet
de Courtrai (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. LIEBAERT.

MESSIEURS,

Par la présentation de ce projet de loi, M. le Ministre de la Justice dégage une promesse faite par lui au cours de la récente discussion de son Budget.

La Commission est unanime à reconnaître la nécessité d'adjoindre un troisième substitut au personnel du Parquet de Courtrai. Mais si la situation dépeinte par l'Exposé des motifs ne peut laisser aucun doute sur l'urgence de cette mesure, il est permis de se demander si la création d'une nouvelle place de substitut suffira pour avoir raison d'un arriéré qui s'élevait, au 1^{er} janvier 1894, à 1,594 affaires et qui a notablement grandi depuis lors.

Plusieurs membres estiment que l'expérience ne tardera pas à démontrer la nécessité d'augmenter en outre le personnel du tribunal de deux juges, dont l'un serait délégué à l'instruction. Le projet de loi ne constituerait, d'après eux, que le règlement tout à fait provisoire d'une situation dont la gravité ne cessera pas d'appeler l'attention du Gouvernement et de la Législature.

La Commission a l'honneur de vous proposer, Messieurs, l'adoption du projet tel qu'il est formulé par le Gouvernement.

Le Rapporteur,
JUL. LIEBAERT.

Le Président,
REYNAERT.

(1) Projet de loi, n° 208

(2) La commission était composée de MM. REYNAERT, président, LIEBAERT, HEUSE, AMÉDÉE VISART DE BOCARME et COLAERT.